

PROGRAMME AVANTAGE

Privilèges du Programme Avantage

Le programme comporte deux niveaux : *Avantage* et *Avantage Plus*. Les membres *Avantage Plus* ont les mêmes privilèges que les membres *Avantage*, mais profitent en **PLUS** d'offres supplémentaires. Les offres du programme *Avantage* sont disponibles du 1^{er} mars 2021 au 28 Février 2022.

Programmes de formation Advocis – Un rabais sur les programmes de formation professionnelle, y compris ceux permettant d'obtenir les titres de PFC®, AVA® ou SAMCTM.

Plateforme d'information sur les rentes CANNEX – Un outil en ligne qui sonde le marché afin d'obtenir pour vos clients des propositions de rente et des exposés de vente personnalisés.

Système de soumission d'assurance Compulife – Un outil de comparaison de l'assurance vie, qui permet d'obtenir une soumission de toutes les grandes sociétés d'assurance canadiennes pour divers produits et qui peut prendre en compte les soumissions d'assurance sur plusieurs têtes et les soumissions d'assurance conjointe.

Marketing de contenu FSB, par AdvisorStream – Contenu marketing conçu pour vous aider à élargir votre clientèle, resserrer les liens avec vos clients et vous positionner comme un spécialiste et une personne-ressource précieuse.

AssuranceINTEL – Information et données comparatives sur le marché de l'industrie de l'assurance.

Offre de la Banque Manuvie – Remboursement des frais de constitution de dossier pour les demandes de Prêt Acquisition de portefeuille de la Banque Manuvie et remise en argent de 250 \$ pour trois prêts hypothécaires de premier rang Manuvie Un.

NPC DataGuard – Des services avancés de sécurité des données et de soutien comprenant les deux premiers mois gratuits sur tout système NPC DataGuard Pro, un crédit de 500 \$ applicable aux nouveaux systèmes supplémentaires et un abonnement gratuit de six mois à Microsoft Office 365 Business Standard.

WorkPerks® – Un programme à l'intention des employés donnant accès à des réductions dans plus de 1 200 entreprises et 6 000 points de vente partout au pays.

POUR LES MEMBRES AVANTAGE PLUS

Une allocation à hauteur de 50 % (jusqu'à concurrence de 750 \$ pour l'année) pour les activités et les campagnes visant le développement de votre entreprise.

Les outils logiciels tiers proposés par PPI (ou l'une de ses filiales) ne doivent pas être considérés comme des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers ou autres fournis par PPI (ou l'une de ses filiales), ni invoqués comme tels. L'abonnement à l'un de ces outils est de votre seule responsabilité et vous reconnaissez que PPI (ou l'une des filiales) n'agit pas et n'a pas agi pour vous à quelque titre que ce soit en rapport avec ces outils, et n'est pas responsable des dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces outils.